



# Commune de BALGAU

## Département du Haut-Rhin

### Compte-rendu du Conseil Municipal du 02 septembre 2020

Nombre de conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 15

Sous la présidence de Monsieur JEANDEL Philippe, Maire.

Présents : DUSS Etienne, BIXEL Chantal, WALTER Valérie, ANSELIN Florence,  
ENGASSER François, FULHABER Jérémie, GUTHMANN Gérard, KELLER Claude,  
LAEMLIN Pascal, LOEWERT Jean-Marc, MARTIN Guillaume, MININGER Patrice,  
SCHMIDT Régis, THOMAS Christelle.

Ont donné procuration : /

Absent non excusé : /

Absent excusé et non représenté : /

Secrétaire de séance : Laura HECK

Sous la présidence de M. le Maire, la séance est ouverte à 20h00.

Suite à une remarque du contrôle de légalité sur la non-conformité de la délibération concernant les indemnités des élus, M. le Maire sollicite l'approbation du Conseil pour ajouter ce point à l'ordre du jour de la séance. Le Conseil accepte à l'unanimité.

#### Ordre du jour

0. PV de la séance du 10 juillet 2020
1. Délégation au Maire
2. Désignation des membres aux différentes commissions communales
3. Désignation des membres de la commission communale et intercommunale des impôts directs
4. Projet aménagement de l'éclairage public en Led
5. Avenant au Contrat Enfance Jeunesse
6. Droit de préemption urbain
7. Indemnités Maire et Adjoints
8. Divers

## **0. PV de la séance du 10 juillet 2020**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2020.

### **DEL2020-09-02/030 : Délégation au Maire**

M. le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) - article L. 2122-22 - permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences, dans un souci de favoriser une bonne administration communale.

La délégation accordée au Maire implique que les affaires relevant de cette délégation ne doivent plus être inscrites à l'ordre du jour du Conseil Municipal, ceci, quel que soit le montant des actes.

Lorsque le Conseil Municipal fixe des limites à la délégation, l'assemblée délibérante sera alors compétente pour les affaires qui n'auront pas été déléguées au Maire.

M. le Maire rendra compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir (art. L. 2122-23 du CGCT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de confier au Maire, pour la durée du présent mandat, les délégations sur les points 2°, 3°, 4°, 6°, 8°, 9°, 10°, 11°, 14°, 16°, 21°, 22° de l'article L. 2122-22 du CGCT.

A l'issue de cette discussion M. le Maire revient sur le point 16° « Intenter au nom de la commune les actions en justice ».

L'action en justice permet d'introduire une action devant une juridiction ou de se défendre lorsqu'on est mise en cause. Cette délégation est importante dans le cadre d'un recours, car une requête enregistrée sans que soit produite l'habilitation nécessaire n'est pas recevable, même en défense.

Ainsi, M. le Maire propose à l'assemblée, dans le but d'une bonne administration et d'une défense plus efficace des intérêts de la commune, que lui soit délégué le pouvoir d'ester en justice, en application de l'article L. 2122-22 du CGCT.

Considérant l'ensemble de ces éléments, le Conseil valide les points discutés ci-dessus énumérés.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

### **DEL2020-09-02/031 : Désignation des membres aux différentes commissions communales**

Suite à la dernière réunion du Conseil, les élus avaient été invités à faire leur choix et priorité quant aux différentes commissions communales.

Ainsi, les différentes commissions se composeront de la manière suivante :

<b>COMMISSION URBANISME-SECURITE- VOIRIE- BÂTIMENTS-EMBELLEMENTS</b>			<b>COMMISSION DES FINANCES</b>		
M	JEANDEL	Philippe	M.	JEANDEL	Philippe
M	DUSS	Etienne	M.	DUSS	Etienne
Mme	BIXEL	Chantal	Mme	BIXEL	Chantal
Mme	WALTER	Valérie	Mme	WALTER	Valérie
Mme	ANSELIN	Florence	M	GUTHMANN	Gérard
M	ENGASSER	François	M	KELLER	Claude
M	FULHABER	Jérémie	M	LOEWERT	Jean-Marc
M	GUTHMANN	Gérard	M	MARTIN	Guillaume
M	LAEMLIN	Pascal	M	SCHMIDT	Régis
M	MININGER	Patrice			
<b>COMMISSION FÊTES-CÉRÉMONIES-JUMELAGE</b>			<b>COMMISSION SCOLAIRE - periscolaire</b>		
M	JEANDEL	Philippe	M	JEANDEL	Philippe
Mme	BIXEL	Chantal	Mme	BIXEL	Chantal
Mme	WALTER	Valérie	Mme	ANSELIN	Florence
Mme	ANSELIN	Florence	M	LOEWERT	Jean-Marc
M	MARTIN	Guillaume	M	MARTIN	Guillaume
M	MININGER	Patrice			
M	SCHMIDT	Régis	<b>COMMISSION D'AIDES SOCIALES</b>		
<b>COMMISSION CIMETIERES</b>			M	JEANDEL	Philippe
Mme	WALTER	Valérie	Mme	WALTER	Valérie
Mme	BIXEL	Chantal	M	ENGASSER	François
Mme	ANSELIN	Florence	M	LOEWERT	Jean-Marc
M	ENGASSER	François	M	MARTIN	Guillaume
M	LAEMLIN	Pascal	M	MININGER	Patrice
M	MININGER	Patrice	M	MININGER	Patrice
M	SCHMIDT	Régis	Mme	THOMAS	Christelle
<b>COMMISSION D'ADJUDICATION</b>			<b>COMMISSION RELATIONS JEUNES - CM Junior</b>		
M	JEANDEL	Philippe	M	DUSS	Etienne
M	DUSS	Etienne	Mme	WALTER	Valérie
M	SCHMIDT	Régis	Mme	ANSELIN	Florence
M	GUTHMANN	Gérard	M	LOEWERT	Jean-Marc
Mme	BIXEL	Chantal	M	MININGER	Patrice
M	FULHABER	Jérémie	Mme	THOMAS	Christelle
M	MARTIN	Guillaume	<b>COMMISSION CHASSE (+ dévolution)</b>		
Titulaires	Suppléants		M	JEANDEL	Philippe
<b>COMMISSION POMPIERS</b>			M	ENGASSER	François
M	JEANDEL	Philippe	M	FULHABER	Jérémie
Mme	BIXEL	Chantal	M	KELLER	Claude
M	ENGASSER	François	M	MARTIN	Guillaume
M	FULHABER	Jérémie			
Mme	THOMAS	Christelle	<b>COMMISSION COMMUNICATION</b>		
			M	DUSS	Etienne
<b>COMMISSION FORÊT, AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT</b>			Mme	WALTER	Valérie
M	JEANDEL	Philippe	Mme	ANSELIN	Florence
M	ENGASSER	François	M	LAEMLIN	Pascal
M	FULHABER	Jérémie	M	SCHMIDT	Régis
M	KELLER	Claude	Mme	THOMAS	Christelle
M	MARTIN	Guillaume			
M	LAEMLIN	Pascal	<b>CELLULE DE CRISE</b>		
			M	JEANDEL	Philippe
			M	DUSS	Etienne
			Mme	BIXEL	Chantal
			M	GUTHMANN	Gérard
			M	KELLER	Claude
			M	MININGER	Patrice
			Mme	THOMAS	Christelle

Le Conseil valide à l'unanimité la composition des différentes commissions communales.

## **DEL2020-09-02/032 : Désignation des membres de la commission communale des impôts directs (CCID)**

Suite aux élections municipales, il y a lieu de procéder au renouvellement des membres de la commission communale des impôts directs, conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI). Cette dernière est composée du Maire ou de son représentant et de 6 commissaires titulaires et 6 suppléants.

Cette commission tient un rôle centrale dans la fiscalité directe locale, elle donne notamment chaque année son avis sur les modifications d'évaluations ou de nouvelles évaluations des locaux d'habitation.

La désignation des commissaires est réalisée à partir de la liste des contribuables, en nombre double. Il y a donc lieu de désigner 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants, et parmi lesquels la Direction Générale des Finances Publiques en retiendra la moitié, soit 6 titulaires et 6 suppléants.

Les membres proposés sont les suivants :

- |                        |                            |
|------------------------|----------------------------|
| - JECKER Raphaël       | - BIBLOCQUE Jean           |
| - SCHERRER Dominique   | - ZIMMERMANN Yolande       |
| - SCHMIDT-ASSO Estelle | - COUTY Muriel             |
| - LENNE Ludovic        | - LABARRE Daniel           |
| - FRICKER Céline       | - SOTTANI Nathalie         |
| - FERRACIOLI Sylvie    | - LAEMLIN Sébastien        |
| - FURSTOSS Marcel      | - SEILER Raphaël           |
| - SEILER Christophe    | - FULHABER Frédéric        |
| - STEIL Maryline       | - DIDIERJEAN Jean-Philippe |
| - MORITZ Patrick       | - SCHWARTZ Christine       |
| - BRAGHETTO Myriam     | - SCHELCHER Luc            |
| - GERARD Sylvain       | - KURY Guy                 |

Le Conseil approuve à l'unanimité des présents la liste des commissaires.

## **DEL2020-09-02/033 : Projet d'aménagement de l'éclairage public en Led**

M. le Maire informe le Conseil que suite à une rencontre entre notre conseillère départementale, Mme Betty MULLER, avec une collaboratrice du Département afin d'échanger sur les possibilités de subventions départementales, une étude a été lancée avec Vialis concernant l'éclairage public puisque le Conseil Départemental participe à la transition énergétique.

L'idée serait de débiter le remplacement de l'éclairage actuel par de l'éclairage Led afin de faire des économies d'énergie et donc financières. Plusieurs devis ont été établis par Vialis. Etienne DUSS a lui-même sillonné le village pour constater les secteurs les moins bien lotis.

Pour pouvoir bénéficier d'une subvention, la demande devait être déposée avant le 15 août, ainsi le Maire et son 1<sup>er</sup> Adjoint ont décidé de retenir le devis le plus cher, estimé à environ 30 000 € TTC.

Le Conseil prend acte de cette décision, et indique que la commission adéquate fera le choix des critères de remplacement, après accord de la subvention.

### **DEL2020-09-02/034 : Avenant au contrat Enfance Jeunesse**

Le Contrat Enfance Jeunesse signé entre la CAF et l'intercommunalité est arrivé à échéance au 31 12 2019.

Il s'agit d'un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants en favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil et en recherchant l'épanouissement par l'apprentissage de la vie sociale des enfants.

Un renouvellement est possible par le biais d'un avenant pour la période 2020/2023.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents :

- d'approuver le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2020 – 2023
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat avec la CAF et toutes les pièces s'y rapportant, afin d'assurer la pérennité des actions menées.

### **DEL2020-09-02/035 : Droit de préemption urbain**

- **Vente SORGIUS / BROGLE**

La commune a réceptionné une déclaration d'intention d'aliéner concernant une propriété bâtie cadastrée 170289 se situant 62 a route de Bâle d'une superficie totale de 9.76 ares.

Le Conseil décide, à l'unanimité des présents, de ne pas faire valoir son droit de préemption.

- **Vente consorts KURY / FERREIRA**

La commune a réceptionné une déclaration d'intention d'aliéner concernant une propriété non bâtie détachée de la parcelle cadastrée 020031 se situant 34 route de Bâle d'une superficie totale de 4.35 ares.

Le Conseil décide, à l'unanimité des présents, de ne pas faire valoir son droit de préemption.

### **DEL2020-09-02/036 : Indemnités Maire et Adjoint**

Suite à une remarque des services du contrôle de légalité de la Préfecture concernant la délibération DEL2020-07-10/028 relatives aux indemnités du Maire et des Adjoint, il y a lieu de prendre un complément de délibération afin que cette dernière soit conforme aux exigences de l'article L. 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Ainsi, M. le Maire demande à l'assemblée de valider le tableau suivant, reprenant la décision prise à la séance du 10 juillet dernier.

<b>Bénéficiaire de l'indemnité et fonction</b>	<b>Montant l'indemnité exprimé en % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale</b>
Philippe JEANDEL- Maire	40.3
Etienne DUSS – 1 <sup>er</sup> Adjoint	10.7
Chantal BIXEL- 2 <sup>e</sup> Adjointe	10.7
Valérie WALTER – 3 <sup>e</sup> Adjointe	10.7

Le Conseil valide, à l'unanimité des présents, le tableau récapitulant les indemnités de fonctions du Maire et des Adjoint.

## DIVERS

### - Remboursement de frais

Des dépenses ont été effectuées directement par des élus, 31.80 € pour un anniversaire, et 41.20 € pour l'achat d'ampoules pour la salle du Conseil Municipal. Une délibération est nécessaire pour le remboursement par la commune.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil accepte, à l'unanimité des présents, le remboursement des frais engagés par ces deux élus. Le paiement sera effectué par virement bancaire.

### - Rencontre avec M. BIHLER, société EMA, pour rétrocession

M. le Maire fait part au Conseil de sa rencontre avec M. BIHLER, de la société EMA, aménageur du lotissement Rheinfeld. Ce dernier est encore propriétaire d'une parcelle servant de voirie dans ce lotissement qu'il souhaite rétrocéder à la commune afin de pouvoir clôturer son entreprise.

Cette parcelle n'avait pas été intégrée dans la rétrocession à l'époque car elle desservait des terrains privés, or d'autres ont été intégrées alors qu'il s'agissait de la même configuration. Un éclaircissement doit donc être fait sur le sujet.

Ce sujet sera approfondi et un point sera fait lors d'une prochaine séance.

### - Mise à disposition de la salle pour les activités

Le Président du Foyer Club sollicite le Maire pour la reprise des activités dans la salle des fêtes, notamment pour la gymnastique et les joueurs de cartes.

La réglementation autorise les activités sportives mais dans le respect d'un protocole.

Le Conseil souhaite que les associations proposent un protocole. Si ce dernier est conforme aux prescriptions réglementaires, ils pourront accéder à la salle.

### - Informations

M. le Maire demande aux élus de prendre note des dates des prochaines élections législatives partielles qui se tiendront les 20 et 27 prochain. Il conviendra donc de faire la tenue du bureau de vote.

Il fait également part de cartes et de lettres de remerciements réceptionnées en Mairie.

### - Tour de table

- Chantal BIXEL informe le Conseil que la rentrée des classes s'est bien passée malgré les circonstances actuelles. Notre école totalise 80 élèves répartis comme suit :

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
8	12	9	10	8	11	10	12

M. le Maire précise qu'il s'est aussi déplacé pour la rentrée des classes afin de constater les problèmes de stationnement, il a rappelé à l'ordre certains parents indisciplinés.

- Valérie WALTER souhaite souligner le travail du Maire et de son 1<sup>er</sup> Adjoint durant cet été. Ils se sont beaucoup impliqués pour prendre en main les dossiers et appréhender le fonctionnement des services. Ils ont notamment pu constater beaucoup d'anomalies ce qui laisse à penser que pendant des années des choses n'ont pas été faites.
- M. le Maire indique qu'il envisage de faire retirer le sens interdit de la rue des Remparts car il n'en voit pas l'intérêt. L'objectif serait de faire stationner les parents ayant des enfants à accompagner en maternelle.  
Gérard GUTHMANN précise que si cela a été fait à l'époque c'est qu'il y avait une raison. En effet, beaucoup de gens se stationnaient dans cette rue et cela devenait problématique.
- Pascal LAEMLIN souhaite avoir des informations sur l'après-centrale. On entend de plus en plus de projets sur la zone EcoRhéna, mais comment sait-on s'il y aura quelque chose sur le ban de Balgau ? Précision lui ai donnée que la gestion de la zone EcoRhéna est au Port Rhéna et la compétence économique est du ressort de l'intercommunalité.
- Claude KELLER soulève une problématique à nouveau récurrente ces derniers temps : depuis quelques semaines, des jeunes « traînent » sur la Place de l'Eglise jusqu'à 5h du matin et sèment le désordre, on ne peut pas les laisser sinon ils vont « s'enraciner ». Christelle THOMAS confirme qu'ils passent comme des fous en direction de Nambsheim. Le Maire a donné des conseils quant au relevé d'immatriculation.
- Christelle THOMAS souhaite connaître le planning des élections : pour l'heure il n'est pas encore établi mais il convient d'indiquer les contraintes de chacun.
- Régis SCHMIDT fait état de la vitesse de circulation des véhicules rue de Fessenheim, il souhaite qu'une information soit mise dans le Journal de Balgau. Mais constat est fait que cela va en diminuant pour le moment.
- Patrice MININGER informe qu'il a vu un vélo jaune qui traînait par terre l'autre jour en attendant le bus le matin pour aller travailler. Le Maire lui répond qu'il l'a mis en sécurité dans nos ateliers en attendant de retrouver son propriétaire. Patrice MININGER indique qu'il en a aussi trouvé un devant le dépôt il y a quelques jours.
- Jérémie FULHABER souhaite savoir s'il y a un protocole à respecter devant la cour d'école : s'il y a plus de 10 personnes, il faudrait normalement porter le masque, mais le Maire a constaté que les gens restent toutefois à distance.  
Il a également discuté avec les quilleurs concernant le balayage devant le bâtiment. Effectivement, le Maire a constaté qu'il y a des cailloux et de la terre, mais cela ne provient pas des entreprises de travaux mais des engins agricoles et c'est inévitable, il n'est pas souhaitable que les agents communaux passent le balai.  
Enfin, Jérémie FULHABER constate que les gens ne savent pas se « servir » du cédez-le-passage rue de Nambsheim, il a failli avoir un accident. L'aménagement serait à revoir. Christelle THOMAS s'interroge aussi en sortant de sa rue de savoir qui est prioritaire !
- Florence ANSELIN remercie aussi le Maire et son 1<sup>er</sup> Adjoint du travail accompli.

Avant de clore la séance, le 1<sup>er</sup> Adjoint diffuse un powerpoint sur le travail effectué durant cet été et les dysfonctionnements constatés.

La séance est levée à 23h30.